

## AUTORISATION DE PERMISSION DE VOIRIE

Le Maire de BELLEVILLE SUR VIE,

- à la demande de : AVRIT JEAN-RENÉ TP  
3 rue Keiji Noda – ZI la Forêt  
85190 AIZENAY
- pour le compte de : Mme Ghislaine AMIAUD  
15 la Vrignaie  
85170 BELLEVIGNY
- Ets chargée des travaux : AVRIT JEAN-RENÉ TP  
3 rue Keiji Noda – ZI la Forêt  
85190 AIZENAY
- pour le chantier :
  - Lieux des travaux* : 15 la Vrignaie
  - Objet des travaux* : Branchement réseau « eaux pluviales »
  - Date des travaux* : Du 05/06/2023 au 19/06/2023
  - Durée des travaux* : 15 jours

**Autorise** la permission de voirie ci-dessus demandée sous les réserves et prescriptions suivantes :

- Respect de la réglementation en vigueur en matière de sécurité et signalisation.
- Mise en place de la signalisation et des protections de chantier par l'entreprise sous la surveillance de l'autorité gestionnaire de la voirie.
- **Un état des lieux du chemin sera effectué avec l'entreprise avant et après les travaux.**
- **Remise en état à l'identique des lieux après travaux.** Dans l'hypothèse où cette remise en état ne serait pas conforme, la Commune, après mise en demeure restée sans effet pendant 15 jours (ou plus rapidement en cas de danger), fera remettre en état les lieux aux frais du pétitionnaire.

*La présente autorisation est valable uniquement pour l'occupation du domaine public. Elle ne se substitue en aucun cas à une demande d'arrêté de circulation temporaire (pour modification de la circulation et/ou du stationnement) ni aux formalités à accomplir auprès des concessionnaires de réseaux (DICT...)*

Le 31 mai 2023

Le Maire,

Philippe BRIAUD



Ampliation :

- Pétitionnaire
- Mairie – Services Techniques